

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 19 octobre 2023 à 14H00

Séance n°11

- Sur 40 membres,

Etaient présents ou représentés les 29 membres suivants :

Collège des Professeurs

M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Pierre KORNPROBST
Mme Barbara MEAZZI
M. Luc PRONZATO

Collège des Autres Enseignants

M. Michel GAUTERO
M. Didier FORCIOLI
M. Pierre CRESCENZO
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Céline MASONI-LACROIX
Mme Anne VIGOUROUX

Collège des BIATSS

M. Florent DAUPHIN
M. Erwan PHILIPPE

Collège des Etudiants

Mme Chloé MALVACHE

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA
Mme Claire-Isabelle COQUIN, INSERM
Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD

Personnalités Qualifiées

M. Frédéric FONTAINE, CNRS

Représentants des Etablissements Composantes

M. Stéphane MAZEVET, OCA
M. Thierry ARRIL, CHUN
M. Alain AVENA, Villa ARSON

Représentants des Etablissements associés

M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design
Mme Elise TOSI, SKEMA

Représentant des collectivités territoriales

M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06

Membres absents ayant donné procuration

M. Philippe PAQUIS à M. Pierre KORNPROBST
M. Pascal CREMOUX à M. Pierre KORNPROBST
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à Mme Barbara MEAZZI
Mme Maryline CRIVELLO, AMU à M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT à Mme Barbara MEAZZI

Etaient absents ou excusés les 11 membres suivants :

M. Arnaud CHOPLIN, IFMK
M. Frédéric CARLIN, INRAE
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA
Mme Donatienne MICHEL-DANSAC, CIRM
Mme Christine MALOT
M. Didier ABADIE, ERACM
Mme Elisabeth PECOU
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales
M. Rémy BRUNY
M. Andrea ORABONA

M. Emmanuel BARRANGER, CAL

Invités présents

M. Marc DALLOZ, VP CA

Mme Nadine MARCHANDE, DRARI

M. Bruno GILLIERS, Directeur Adjoint Administratif et Financier

Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM

M. Régis BRANDINELLI, DGS

Mme Johanna ZERMATI, DRVI

M. Stéphane AZOULAY, VP Formation

Mme Anne NAVARRO, DGSA

M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14h00.

I - PREAMBULE

En préambule M. BRISSWALTER présente quelques points d'information sur l'actualité depuis le dernier conseil :

Motion présentée au conseil d'administration d'Université Côte d'Azur

3

« Nous, Enseignants du Supérieur (ES), interpellons le Conseil d'Administration de l'Université Côte d'Azur quant à la nécessité de nous assurer une reconnaissance non seulement institutionnelle, mais également indemnitaire à la hauteur de notre engagement et de notre investissement. C'est à ce titre que nous demandons son soutien pour que notre prime statutaire (PES) soit alignée sur le RIPEC (Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs) entré en vigueur le 1er janvier 2022. En effet, les ES représentent 20 % des effectifs enseignants et 1/3 des enseignements au niveau national et assurent, à l'instar des enseignants-chercheurs (EC), les diverses missions spécifiques à l'enseignement supérieur : pédagogiques, mais aussi administratives, électives, etc. Avant le dispositif RIPEC, qui exclut les ES, les montants des primes « hors recherche » versées aux différentes catégories d'enseignants (PESR, PR et PES) étaient sensiblement les mêmes. Avec la mise en place du RIPEC, la différence entre la partie statutaire dite « C1 » du RIPEC attribuée aux EC et la prime d'enseignement supérieur (PES) dont les ES continuent néanmoins à bénéficier commence à se creuser. À l'horizon 2026-2027, cette composante C1 sera revalorisée à hauteur de 6 400 € par an quand la PES ne sera revalorisée, elle, qu'à hauteur de 4 200 € par an (3 261 avant le début de la mobilisation), un écart d'autant plus injustifiable à nos yeux que le seul critère retenu pour l'attribution de leur prime aux EC est l'accomplissement du service dans son intégralité. Cette situation constitue une différence de traitement flagrante qui concerne également les indemnités et primes « C2 » et « C3 » qui sont respectivement liées, l'une, à « l'exercice de certaines fonctions et responsabilités particulières » exercées par les EC et, l'autre, à « la qualité de leurs activités et de leur engagement professionnel » évaluée selon « l'investissement pédagogique, l'activité scientifique et les tâches d'intérêt général ». Même si, localement, le volet C2 a été étendu aux ES, nationalement et dans d'autres universités ce n'est pas le cas. Or, excepté pour les activités de recherche, jusqu'à preuve du contraire, les ES sont tout à fait concernés par ces fonctions et devraient donc, eux aussi, pouvoir prétendre à cette reconnaissance professionnelle, surtout quand cette dernière peine à s'exprimer via des

avancements de carrière très limités (impossibilité de faire valoir les responsabilités pédagogiques et administratives auprès du Ministère de l'Éducation Nationale notamment). La communauté ES de l'Université Côte d'Azur souhaite donc, par cette motion, s'inscrire pleinement dans le mouvement de revendication en cours à travers le pays afin que soient reconnus et valorisés comme ils le méritent notre investissement et le rôle essentiel que nous jouons dans le bon fonctionnement de notre institution. Nous avons pour l'instant décidé de ne pas démissionner collectivement de nos fonctions quand certains collègues ont choisi de le faire dans d'autres universités ; nous nous en réservons cependant le droit si nos revendications, qui ne visent qu'à rétablir l'équité existante auparavant, ne sont pas entendues et satisfaites. »

I – QUESTIONS STRATEGIQUES

1) ADOPTION DES STATUTS DE L'INSTITUT DE FORMATION EN MASSO - KINESITHERAPIE

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Un avis favorable du Comité de Pilotage d'Université Côte d'Azur du 16 octobre 2023 a été rendu.

Création de la composante IFMK - Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie, au 1er janvier 2024 et de ses statuts.

4

Dans le cadre de l'évolution statutaire d'Université Côte d'Azur qui vise notamment à une intégration de l'IFMK, il est proposé aux membres du COPIL la création de cette composante intégrée conformément à l'article 12 des Statuts d'UniCA.

En effet, nos Statuts prévoient que ces composantes peuvent avoir pour mission de mettre en œuvre l'offre de formation, de développer des thématiques de recherche, spécifiques ou transversales, de fédérer ou de regrouper d'autres composantes sans personnalité morale ou de mettre en œuvre une ou plusieurs des missions définies à l'article L. 123-3 du code de l'éducation.

En l'état, il est alors proposé au COPIL de créer la composante IFMK et d'accepter ses Statuts tout en rappelant que :

- La formation reste la même en termes de contenu et de qualité. Les personnels seront intégrés à Université Côte d'Azur conformément au Code du travail ;
- Cette intégration permet également aux étudiants de bénéficier d'un alignement très favorable des frais de scolarité de l'IFMK aux frais d'inscriptions universitaires ;
- Cette intégration est la marque du succès de la dynamique de site d'Université Côte d'Azur et a reçu un avis favorable du HCERES

La composante dite « Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie » (IFMK) d'Université Côte d'Azur a pour but la formation initiale et continue des masseurs-kinésithérapeutes suivant la réglementation en vigueur et plus largement sur les métiers et spécialités de la Section CNU 91.

Ses missions sont notamment :

- Mettre en œuvre l'offre d'enseignements dans le domaine des sciences de la rééducation et de la réadaptation ;
- Préparer les diplômes d'Etat dans le domaine des sciences de la rééducation et de réadaptation ;
- Organiser la formation continue dans le domaine des sciences de la rééducation et de la réadaptation ;
- Développer des masters dans le domaine des sciences de la rééducation, de l'éducation et de la recherche en liaison avec les autres composantes d'UniCA, ainsi qu'avec tout organisme public et privé ;
- Participer aux actions de coopération internationale ;
- Participer à la mise en œuvre des objectifs et des procédures de sélection des étudiants de première année d'accès aux études de santé.

La création de la composante IFMK - Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie, au 1er janvier 2024 et ses statuts sont approuvées à la majorité des voix, 26 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

2) PRESENTATION DE LA CONVENTION CADRE UNIVERSITE COTE D'AZUR - POLE NATIONAL SUPERIEUR DE DANSE

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

5

Un avis favorable du Comité de Pilotage d'Université Côte d'Azur du 16 octobre 2023 a été rendu.

La convention de coopération entre Université Côte d'Azur et le Pôle National Supérieur de Danse fixe des objectifs de coordination concernant notamment :

- Le collège des écoles d'art

Université Côte d'Azur souhaite poursuivre le soutien et le développement de son Collège des Ecoles d'Art. Elle souhaite notamment encourager les formations, la recherche, les projets et événements autour de la thématique Art.

Pour ce faire, PNSD, alors établissement-composante d'Université Côte d'Azur, s'engage à participer activement à l'animation et à la politique proposée par le Collège des Ecoles d'Art d'Université Côte d'Azur autour des interactions Arts et Créations.

- Ses interactions avec les EUR

Université Côte d'Azur souhaite que PNSD, spécialiste de sa discipline Art de la scène, voit sa coopération et sa collaboration renforcées avec les EUR en lien direct ou indirect avec les Arts de la scène. La coopération se développera dans le domaine de la pédagogie et de la recherche par le développement de formations et d'actions qui permettent de répondre aux problématiques du PNSD notamment dans le domaine de la santé et de la musique.

- L'offre de formation et les relations internationales

PNSD délivre un diplôme national supérieur professionnel de danseur et est habilité à dispenser la formation au diplôme d'Etat de professeur de danse. PNSD dispose de locaux sur Cannes et d'un campus complet dédié à Mougins et intervient sur l'ensemble de la Région SUD.

PNSD fait partie des pôles d'enseignement supérieur culture accrédités par le Ministère de la Culture, son ministère de tutelle.

Les Relations Institutionnelles avec les partenaires universitaires à l'international sont sous la responsabilité d'Université Côte d'Azur. Dans ce cadre les relations seront amplifiées avec les partenaires privilégiés d'Université Côte d'Azur notamment Université Laval, Université Berkeley ou tout autres partenariat privilégié d'université Côte d'Azur mais également dans le cadre des actions d'influence d'Université Côte d'Azur notamment en faveur des Pays du Sud.

- La politique culturelle, budgétaire et RH

La coordination de la Politique Culturelle s'appuie sur la Direction de la Culture (UCArts) pour mettre en œuvre un projet culturel et artistique en lien étroit avec l'ensemble des acteurs du territoire. Dans ce cadre, PNSD s'attachera à développer avec UCArts des initiatives avec les grands acteurs dans le domaine de la danse.

Lors du montage d'une opération commune, les partenaires communiquent tous les documents budgétaires et comptables permettant de s'assurer de la faisabilité du Projet. Le Comité de Pilotage d'Université Côte d'Azur est informé en cas de difficulté et peut émettre un avis et proposer d'éventuelles mesures de remédiations nécessaires.

La représentativité réciproque est assurée, permettant aux deux Etablissements de disposer d'une information complète relative aux grands équilibres de l'Etablissement partenaire.

Les Statuts d'Université Côte d'Azur prévoient que les politiques des Ressources Humaines et Financières du PNSD, concernant le cycle supérieur, sont élaborées en concertation avec Université Côte d'Azur.

PNSD communique au Président d'Université Côte d'Azur tous les actes ou tous les projets de délibération, en matière de formations universitaires, dont il sollicite la communication, avant vote par leurs conseils d'administration, ou organes en tenant lieu, respectifs. Le président d'Université Côte d'Azur vérifie que ces actes ou projets de délibérations respectent la stratégie, les orientations et les délibérations des instances d'Université Côte d'Azur

PNSD est, au 1er janvier 2024, un établissement-composante d'Université Côte d'Azur. Les missions de PNSD s'inscrivent dans la stratégie d'Université Côte d'Azur qu'elle contribue à définir. Les dispositions juridiques prévoient et organisent une forme de représentativité réciproque entre les deux organismes. C'est ainsi qu'Université Côte d'Azur est représentée en tant que membre de droit au Conseil d'Administration de PNSD où elle dispose d'un siège avec voix délibérative et PNSD est représentée au cœur de la Gouvernance d'Université Côte d'Azur puisqu'elle est membre de son Conseil d'administration et du Comité de Pilotage de l'Etablissement.

Les établissements-composantes d'Université Côte d'Azur conservent leur personnalité morale. Les établissements-composantes continuent, le cas échéant, à percevoir directement de l'Etat les subventions qui leur sont allouées, à adopter leur budget, et conservent l'autorité sur leurs personnels, l'affectation et la gestion de ceux-ci. Les établissements-composantes qui bénéficient d'une accréditation à délivrer des diplômes émanant d'un Ministère autre que celui de l'enseignement supérieur et de la recherche peuvent la conserver.

La convention cadre de partenariat Université Côte d'Azur/Pôle National Supérieur de Danse Rosella Hightower est approuvée à l'unanimité des voix.

II – QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

3) MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS N°1 ET N°2

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Un avis du Comité Social d'Administration d'Etablissement du 2 octobre 2023 a été rendu.
Un avis favorable du Comité de Pilotage d'Université Côte d'Azur du 16 octobre 2023 a été rendu.

Il est rappelé que cette évolution est également liée au projet de décret :

Le RI n°1 était un règlement transitoire relatif à l'organisation des premières élections d'UCA (adopté le 24.09.19) et qui doit être modifié pour l'organisation des élections centrales des 6 et 7 décembre 2023.

- Le RI n°2 était un règlement provisoire (adopté le 14.11.19) qui doit être modifié pour tenir compte de l'évolution du COPIL et qui entrera en vigueur au 1er janvier 2024.

- En effet, le Décret simple qui a pour objet notamment d'intégrer l'IFMK comme composante et de modifier le statut de PNSD Rosella d'établissement associé en établissement-composante entrera en vigueur au 01.01.24. Il modifiera la composition du CA et du COPIL. Il faut donc ajuster nos RI.

7

RI 1 - Entrée en vigueur au 1er janvier 2024 : avec les évolutions statutaires de l'IFMK, du PNSD et la dissolution du CIRM, la composition du CA évolue mathématiquement à 39 membres (au lieu de 40) : 20 membres seront élus et 19 membres seront désignés ;

RI 1 - Entrée en vigueur dès approbation du RI : une mise à jour de l'Annexe n°1 (rattachement des électeurs aux secteurs de formation et participation significative aux activités d'UNICA) a également été faite pour tenir compte de la création des EUR, de l'évolution de certaines écoles doctorales, etc.

RI 2 - Entrée en vigueur au 1er janvier 2024 : la composition des COPIL d'UNICA (article 5 et annexes n°1, 2 et 3) évolue :

- Le CIRM ne siège évidemment plus suite à sa dissolution ;

- L'IFMK ne siège plus de droit puisqu'il devient composante intégrée ;

- La place du PNSD évolue puisqu'il devient établissement-composante et siègera de droit au Collège 3 et pourra siéger au Collège 2.

Il convient de poursuivre le travail d'élaboration et de validation du règlement intérieur d'Université Côte d'Azur. Il s'agit aujourd'hui de fixer :

- Les règles nécessaires à l'organisation des scrutins permettant d'élire les membres des Conseils centraux d'Université Côte d'Azur dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que de ses statuts,

-Le mode de fonctionnement d'Université Côte d'Azur dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que dans le cadre de ses statuts.

Les dispositions du Règlement intérieur d'Université Côte d'Azur partie 1 et 2 déterminent le mode de fonctionnement d'Université Côte d'Azur dans le cadre des dispositions législatives et

réglementaires en vigueur, ainsi que dans le cadre de ses statuts. Ces dispositions entrent en vigueur au 1er janvier 2024, à l'exception du Chapitre 1 et de l'Annexe 1 du Règlement intérieur Partie 1 qui entrent en vigueur à compter de la date de publication de la présente délibération.

Le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur – Première et deuxième parties est approuvé à la majorité absolue, 24 voix pour et 5 voix contre.

4) MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT D'ANATOMIE NORMALE

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Un avis favorable du Conseil académique du 12 octobre 2023 a été rendu.

Il est créé, au sein de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) médecine d'université Côte d'Azur, l'Institut d'Anatomie Normale (IAN) ayant pour missions :

- D'organiser l'enseignement de l'anatomie au sein de l'UFR médecine d'université Côte d'Azur en particulier le 1er cycle de médecine et celui de kinésithérapie ;
 - D'organiser l'enseignement initial et continu de la chirurgie ou des pratiques interventionnelles nécessitant le recours à des corps humains, dispensé au sein de l'UFR Médecine d'université Côte d'Azur ;
 - De concevoir, de participer et d'accompagner les programmes de recherche en anatomie humaine, en anatomie chirurgicale, et dans tous les domaines de la médecine, de la chirurgie ou des pratiques interventionnelles nécessitant le recours à des corps donnés à des fins d'enseignement médical ou de recherche ;
 - De coordonner les activités du centre de don du corps.
- L'IAN assure le fonctionnement pratique de la structure par :
- La mise à disposition des consommables nécessaires aux travaux d'enseignement et de recherche ;
 - L'entretien sanitaire des surfaces et des instruments ;
 - La maintenance, le renouvellement et l'acquisition de matériel et des équipements spécifiques à l'anatomie ;
 - La formation des personnels et des enseignants.

Les modifications du règlement de fonctionnement de l'Institut d'Anatomie Normale sont approuvées à la majorité des voix, 28 voix pour et une abstention.

5) ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF 2023 N°1

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Vu l'avis de la Commission des finances du 18 octobre 2023

Relevé de conclusions de la commission des finances

La commission remercie la DAF pour sa disponibilité et les réponses fournies.

Concernant les questions « d'intérêt général », on apprend :

- Que M Rieter est en charge du dossier sur la convention avec l'Elysée 950 sur Sophia.
- Que le Cac doit se saisir de la question de la rémunération du suivi des stages, ce qui ne sera sans doute pas fait avant la fin de cette mandature...
- Qu'il devrait y avoir un budget récurrent pour la mise en place du BUT3, de 420287€ selon les dernières notifications.

Concernant les sujets liés plus directement au Conseil d'Administration du 19 octobre, on apprend :

- Que les variations mensuelles dans l'annexe de la masse salariale sont essentiellement dues à des mises en paiement qui se font de manière non régulière (intéressement, Compte Épargne Temps, heures complémentaires...)
- Que « PSOP » signifie « Paie Sans Ordonnancement » (la rémunération classique)
- Que « Hors PSOP » signifie « Paiement accessoire après ordonnancement » (ce qui est mis en paiement après décision d'une commission, dans l'Établissement il s'agit essentiellement de l'action sociale)
- Que les idées de projets remontées par les composantes et services à l'occasion des dialogues de gestion seront rassemblées et fournies au Conseil d'Administration, afin de profiter des bonnes idées et d'en générer d'autres.
- Que la modification du taux de TVA déductible entre le moment du dépôt du dossier France Relance et son exécution, amène un surcoût d'environ 350k€

Que l'impact des mesures gouvernementales non compensées est de 2,7M€ pour 2023 et que pour 2024, la seule annonce actuelle est le financement d'au moins 50 % des mesures salariales (2,9M€) et qu'il est donc espéré 50 %. Sur l'augmentation des fluides (+7M€), aucune annonce précise n'a été faite mais une prise en compte de la situation financière des établissements pour un éventuel soutien, avec une enveloppe de 100M€ à l'échelle du MESR, est prévue. « Petit » détail, malgré les arguments avancés par l'établissement, ces besoins risquent d'être fondés sur les coûts des fluides de l'an dernier, les factures pour cette année n'étant pas toutes parvenues, suite à des bugs de facturation du prestataire choisi la commission nationale dédiée à ce sujet.

- Que l'augmentation des ETPTs Biatss est majoritairement due à des postes sur projets pluriannuels (postes temporaires) et que malgré une baisse plus importante que prévue des ETPTs EC (départ à la retraite, mutation, ...), la hausse des enseignants contractuels sur la même période entraîne une augmentation des ETPTs en 2024, comme prévu.
- Que sur la hausse de la masse salariale donnée à la page 6 de la note de l'ordonnateur, seuls 650k€ sont pérennes.

- Que la baisse de la récolte de la taxe d'apprentissage sera plus faible que prévue, que certains ont même augmenté leurs recettes, puisqu'au dernier pointage 750k€ ont été reçus sur les 950 attendus et que la période de versement a encore été prolongée.
- Que le CFA a reversé à l'Établissement le solde des encaissements de 2017 à 2021 (3,8M€) et que les composantes en ont été averties et ont jusqu'à fin 2024 pour dépenser cette manne exceptionnelle.
- Que les taux d'exécution qui paraissent faibles à la page 11 sont en fait dans la trajectoire normale, certaines dépenses devant être facturées tardivement (comme les fluides suite au bug de facturation)

Qu'au final, ce BR1 fait passer le prélèvement au fonds de roulement de 13,8 à 18,4M€, ce qui fait dire à un grand nombre de personnes de la commission qu'il conviendrait de protester plus fortement, et plus visiblement, par des actions de communications fortes, pour obtenir un budget décent du ministère.

Enfin la « Convention Constitutive du Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence Industries Culturelles et Créatives Provence-Alpes-Côte d'Azur » est l'occasion d'apprendre que dans le cas où le porteur de ce Campus changeait, les sommes versées de sa part au fonds de roulement seraient transférées au nouveau porteur.

Le budget rectificatif 2023 n°1 est approuvé à l'unanimité des voix.

6) ADOPTION DES TARIFS 2023-5 (MISE A JOUR DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX SUR LE CAMPUS SAINT JEAN D'ANGELY)

10

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Mise à jour des tarifs de mise à disposition des locaux sur le campus Saint Jean d'Angely.

Pour faire face à l'augmentation des prix de l'énergie, le campus Saint Jean d'Angely souhaite mettre à jour ses tarifs de mise à disposition des locaux, qui n'ont pas été modifiés depuis 2019. Une augmentation de 75% a ainsi été appliquée à l'ensemble des tarifs.

Un nouvel espace (le parvis du campus) a également été référencé dans la liste des lieux proposés à la location.

Le recueil des tarifs d'Université Côte d'Azur sera modifié en conséquence, l'ensemble des autres tarifs précédemment adoptés et non modifiés par la présente continuent à s'appliquer.

La modification du Recueil des tarifs d'Université Côte d'Azur est approuvée à l'unanimité des voix.

7) CESSION AVEC CONTREPARTIE D'ORDINATEURS AU PROFIT D'ETUDIANTS DE POLYTECH NICE SOPHIA SUR CRITERES SOCIAUX

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Un avis favorable du Comité de direction Polytech Sophia a été rendu.

Demande de reconduction tacite pluri annuelle pour la cession avec contrepartie d'ordinateurs au profit d'étudiants de Polytech Nice Sophia sur critères sociaux.

Demande de reconduction pluri annuelle pour la cession d'ordinateurs (50 ordinateurs pour une valeur de 37 500€) sur le même contexte et le même fonctionnement que la délibération précédemment approuvée n°2021-061.

La cession de chaque ordinateur représentera une participation financière de 100€ par étudiant éligible.

Un certificat de cession nominatif sera transmis à l'étudiant à la remise du matériel.

La cession avec contrepartie d'ordinateurs au profit d'étudiants de Polytech Nice Sophia sur critères sociaux est approuvée à l'unanimité des voix.

IV – QUESTIONS RECHERCHE

11

8) CREATION DE *L'INTERNATIONAL RESEARCH NETWORK (IRN) EUROPEAN LABORATORY FOR GRAVITATION AND ATOM-INTERFEROMETRIC RESEARCH (ELGAR)*

Présentation de Mme Johanna ZERMATI, Directrice de la Recherche, Valorisation et Innovation

Un avis favorable du Conseil scientifique de l'Observatoire Côte d'Azur a été rendu.

Un avis favorable du Conseil académique du 12 octobre 2023 a été rendu.

L'IRN est un outil de coopération internationale partagé par le CNRS, au service de la structuration de réseaux de recherche internationaux.

L'International Research Network a pour objet la structuration d'une communauté scientifique à l'international autour d'une thématique partagée ou d'une infrastructure de recherche. Il promeut l'organisation d'ateliers et de séminaires internationaux ou d'écoles thématiques organisés par les partenaires du réseau, en France et à l'étranger. D'une durée de 5 ans, il rassemble des chercheurs d'un ou plusieurs laboratoires français dont au moins un laboratoire du CNRS et de plusieurs laboratoires partenaires à l'étranger.

Le CNRS a sélectionné le réseau de recherche international « ELGAR : *European Laboratory for Gravitation and Atom-interferometric Research* » qui implique des scientifiques en France, en Allemagne, en Italie, en Grèce, au Royaume-Uni et en Espagne. Le programme scientifique associé à ce réseau prévoit son développement sur cinq (5) ans, du 1er janvier 2023 au 31

décembre 2027. Sous réserve du bon déroulement de l'activité et de la disponibilité des fonds, le CNRS envisage ainsi d'octroyer sur cinq ans 60 000 € à ce réseau.

La création de l'*International Research Network (IRN) European Laboratory for Gravitation and Atom-interferometric Research (ELGAR)* est approuvée à l'unanimité des voix.

9) CREATION DU GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE (GIS) PATRIMOINE MILITAIRE : ARCHITECTURES, AMENAGEMENTS, TECHNIQUES ET SOCIETES (P2ATS)

Présentation de Mme Johanna ZERMATI, Directrice de la Recherche, Valorisation et Innovation

Un avis favorable du Conseil académique du 12 octobre 2023 a été rendu.

Le GIS P2ATS réunira notamment des historiens de l'architecture et de la construction, des historiens, des historiens des sciences & des techniques, des archéologues, des architectes, des géographes, des professionnels du patrimoine et des chercheurs de champs disciplinaires connexes autour d'un programme de recherche commun de documentation, de connaissance et de mise en valeur des sites, monuments, architectures, objets et artefacts militaires.

L'ambition du GIS P2ATS est de dépasser les cloisons disciplinaires et professionnelles afin de fédérer une communauté scientifique nationale et internationale capable d'œuvrer de concert à une meilleure connaissance et reconnaissance du patrimoine militaire. Il s'agit notamment d'engager un renouvellement des problématiques en croisant théories et pratiques multiples. Le parti pris permet d'éclairer les articulations fécondes qui unissent terrain, objets et formes architecturales de manière diachronique tout en étudiant des territoires larges, rarement connectés.

Son autre objectif est de faire valoir sa qualité d'expertise auprès des pouvoirs publics et des maîtres d'ouvrage afin d'apporter sa nécessaire contribution à la connaissance et au processus de patrimonialisation des vestiges d'une Histoire marquée par la présence des militaires en temps de paix et en temps de guerre.

Enjeux de recherche & principaux objectifs :

- Documentation et connaissance des productions, objets et architectures militaires, de leurs modèles, de leur circulation et adaptation.
- Histoire et influences des aménagements et des paysages liés à la présence des militaires (villes de garnisons, places fortes, zones côtières, inscription dans le paysage...).
- Mise en valeur du patrimoine militaire et suivi scientifique des dossiers de restauration dans le cadre du patrimoine mobilier.
- Mise en valeur du patrimoine militaire immobilier (réhabilitation, reconversion...) le cas échéant, dans le respect et la compréhension des valeurs d'authenticité matérielle et immatérielle.
- Développement de programmes de recherche en histoire des techniques valorisant les savoirs et savoir-faire militaires et leurs interactions.
- Développement de programme de recherche sur l'impact des dispositifs militaires sur les sociétés.
- Formation à la recherche des jeunes chercheurs.

Le GIS P2ATS se donne ainsi pour objet, à partir de divers projets scientifiques et culturels, de favoriser les échanges entre chercheurs et acteurs patrimoniaux qui s'inscriront dans les grands champs suivants :

- Rencontrer – Partager – Innover : le GIS soutient l'organisation d'événements scientifiques pluridisciplinaires de dimension nationale et internationale ainsi que les manifestations des membres. Les initiatives des doctorants et des jeunes chercheurs y sont encouragées dans le but d'encourager les travaux, d'apporter une contribution à la formation par la recherche et de leur permettre de rencontrer les acteurs du patrimoine.
- Expertiser : une attention toute particulière sera portée à l'offre d'expertise de manière à initier des collaborations, notamment autour des projets de restauration et/ou de réhabilitation qui engagent un objet ou un ensemble d'éléments du patrimoine militaire.
- Sensibiliser – Valoriser : Le GIS soutient l'activité de publication de ses membres et la diffusion des résultats scientifiques de ses travaux par l'édition papier et électronique ainsi que tous moyens numériques de diffusion. Ces outils permettront notamment de sensibiliser tous les publics à la documentation et protection du patrimoine militaire ainsi qu'au développement de pratiques de mise en valeur adaptées.

Actions types :

- Constituer une plateforme scientifique collaborative capable de fédérer des chercheurs, souvent isolés dans leur laboratoire, et de développer l'expertise.
- Favoriser les échanges entre chercheurs et avec les acteurs patrimoniaux de manière à ce que des collaborations puissent s'établir autour de projets communs.
- Stimuler la mise en relation des jeunes chercheurs et permettre notamment aux doctorants de se retrouver au sein d'une communauté transgénérationnelle dynamique.
- Initier et développer des axes de recherche fédérateurs afin de susciter de nouvelles recherches.
- Créer et soutenir des événements scientifiques de dimension internationale s'inscrivant dans l'un des axes fédérateurs.
- Favoriser l'organisation par des jeunes chercheurs de rencontres scientifiques.
- Faciliter la diffusion des résultats scientifiques.
- Sensibiliser le plus largement possible à la protection du patrimoine militaire et à la diffusion de bonnes pratiques.

Adhésion du Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine d'Université Côte d'Azur au Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Patrimoine Militaire : Architectures, Aménagements, Techniques et Sociétés (P2ATS) du 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2026. Le montant de l'adhésion est de 200€ par an.

L'adhésion au Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) Patrimoine Militaire : Architectures, Aménagements, Techniques et Sociétés (P2ATS) est approuvée à l'unanimité des voix.

10) CHANGEMENT DE DIRECTION ET DIRECTION ADJOINTE DE LA FEDERATION DE RECHERCHE AGORANTIC

Présentation de Mme Johanna ZERMATI, Directrice de la Recherche, Valorisation et Innovation

Un avis favorable du Conseil Scientifique de la fédération Agorantic du 23 mai 2023 a été rendu.

Un avis favorable du Conseil académique du 21 septembre 2023 a été rendu.

L'objectif de la Fédération de Recherche Agorantic est de mobiliser et fédérer les recherches sur la thématique « Culture, patrimoine, sociétés numériques » en s'appuyant sur les unités de recherche qui la constituent. Au travers de son programme scientifique elle vise à créer et favoriser l'émergence de nouvelles dynamiques scientifiques interdisciplinaires et à se positionner comme une structure fédérative de référence. Les objets de la FR sont les enjeux induits par les innovations du numérique (Web, réseaux sociaux, big-data) et de l'informatique (algorithmes, moteurs de recommandation, traitement du langage, codes, supports techniques) dans les mondes de la culture, de la gestion des territoires et de la gouvernance politique.

Pierre-Henri Morand, professeur d'Economie au Laboratoire Biens Normes et Contrats (LBNC) et Vincent Labatut, Maître de conférences au Laboratoire d'Informatique d'Avignon (LIA) sont candidats à la Direction de la FR Agorantic.

14

Les nominations de M. Pierre-Henri MORAND et de M. Vincent LABATUT respectivement en qualité de directeur et directeur adjoint de la Fédération Agorantic pour un mandat de 5 ans sont approuvées à l'unanimité des voix.

11) CHANGEMENT DE DIRECTION DE LA FEDERATION DOEBLIN

Présentation de Mme Johanna ZERMATI, Directrice de la Recherche, Valorisation et Innovation

Un avis favorable du Conseil académique du 12 octobre 2023 a été rendu.

Le rôle de la fédération Doebelin FR 2800 est de renforcer et rassembler la physique dans la région niçoise dans le cadre d'UniCA. Sa mission est de fédérer les laboratoires ARTEMIS, CEMEF, CRHEA, GEOAZUR, INPHYNI, LAGRANGE et le LJAD autour de thématiques communes. Elle a pour but le renforcement de l'interdisciplinarité entre la physique, l'astrophysique, la mécanique, les géosciences et les mathématiques appliquées. La fédération Doebelin est sous la tutelle d'UniCA, du CNRS et de l'Observatoire de la Côte d'Azur.

La fédération Doebelin propose chaque année des appels à projets transdisciplinaires pour financer la recherche ou l'organisation de colloques. Elle apporte aussi son soutien aux rencontres scientifiques pour les étudiants en licence de Physique.

Les nominations de M. Christian MINIATURA, DR CNRS et de M. Yannick PONTY, DR CNRS respectivement en qualité de directeur et directeur adjoint de la Fédération Doebelin à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2028 sont approuvées à l'unanimité.

12) RENOUELEMENT DE LA DIRECTION DE L'INSTITUT D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES DE CARGÈSE

Présentation de Mme Johanna ZERMATI, Directrice de la Recherche, Valorisation et Innovation

Un avis favorable du Conseil de laboratoire de l'IES de Cargèse du 9 juin 2023 a été rendu.

Un avis favorable du Conseil académique du 12 octobre 2023 a été rendu.

Dans le processus de production du savoir, les rencontres entre chercheurs sont cruciales. Qu'elles prennent la forme d'écoles destinées aux doctorants et jeunes chercheurs, d'ateliers de travail, rassemblant des spécialistes d'un domaine, ou de conférences au spectre thématique plus ou moins large, toutes contribuent à faire avancer la recherche. Tous les ans une trentaine de manifestations scientifiques internationales sont organisées au sein de l'Institut et rassemblent "au village" plus de 2000 scientifiques venus de tous les horizons.

Ce que trouvent et apprécient ces femmes et hommes de science à l'IESC c'est un environnement géographique exceptionnel, un environnement humain remarquable et un environnement de travail idéal. On peut en effet difficilement rêver mieux que des bâtiments harmonieusement nichés dans une crique, à proximité de l'agréable village de Cargèse. Mais au-delà du cadre idyllique, les chercheurs savent pouvoir compter à l'Institut sur un personnel compétent et dévoué, qui rend leur séjour aussi agréable que possible. Ils peuvent ainsi se consacrer pleinement à former des jeunes chercheurs et à enrichir leurs propres réflexions en interagissant avec leurs consœurs et confrères. C'est ainsi que des communautés scientifiques entières se sont structurées à Cargèse.

Le renouvellement du mandat de direction de l'Institut d'Études Scientifiques de Cargèse du Pr Fabrice MORTESSAGNE, à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2028 est approuvé à l'unanimité des voix.

13) CHANGEMENT DE DIRECTION ET DIRECTION ADJOINTE DU LABORATOIRE J.-L. LAGRANGE

Présentation de Mme Johanna ZERMATI, Directrice de la Recherche, Valorisation et Innovation

Des avis favorables des Conseils de laboratoire des 15 juin et 5 septembre 2023 ont été rendus.

Un avis favorable du Conseil académique du 12 octobre 2023 a été rendu.

C'est un laboratoire pluridisciplinaire qui regroupe des équipes d'astrophysique (planétologie, physique stellaire et solaire, galaxies et cosmologie), de mécanique des fluides, de traitement du signal et images et d'instrumentation pour l'observation astronomique à haute résolution spatiale et haute dynamique. Des compétences transverses en calcul à haute performance sont au cœur des capacités des équipes pour développer de nouvelles théories et modèles et de les confronter à des observations acquises sur les grands télescopes au sol et dans l'espace.

Les nominations de Mme Nicole NESVABDA, DR CNRS en qualité de directrice et de M. Pierre HENRI, CR CNRS et Mme Orlagh CREEVEY, Astronome adjointe en qualité de directeur-ice adjoint-e du laboratoire LAGRANGE, à compter du 1er janvier 2024 et pour une durée de 5 ans sont approuvées à l'unanimité des voix.

V – QUESTIONS FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

14) ADOPTION DES CRITERES D'ADMISSION EN 1ERE ANNEE D'ETUDES DE MASSO-KINESITHERAPIE (RENTREE 2023)

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-Président Formation

Un avis favorable du conseil académique du 21 septembre 2023 a été rendu.

Considérant que les seuils précédemment votés en formation de Masso-Kinésithérapie au titre de l'année universitaire 2023-2024 n'ont pas été atteints, la proposition est de faire appel aux étudiants de L2 et L3 SV et STAPS.

16

Les critères d'admission en 1ère année d'études de Masso-kinésithérapie (rentrée 2023) sont approuvés à l'unanimité des voix.

15) FIXATION DES CAPACITES D'ACCUEIL EN DEUXIEME ANNEE DU PREMIER CYCLE MEDECINE, MAÏEUTIQUE, ODONTOLOGIE, PHARMACIE, KINESITHERAPIE POUR LAS (LICENCE AVEC UNE OPTION ACCES SANTE) AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-Président Formation

Un avis favorable du conseil académique du 12 octobre 2023 a été rendu.

Après définition par Université Côte d'Azur des objectifs pluriannuels d'admission en première année du premier cycle des formations de médecine, d'odontologie et de maïeutique, en concertation avec la composante UFR Médecine (pour médecine et maïeutique) et avec la composante d'UFR Odontologie, il convient de fixer comme suit les capacités d'accueil en deuxième année du premier cycle Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie pour LAS (Licence avec une option Accès Santé) au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

MEDECINE

LAS1	LAS2/3	TOTAL
160	70	230

ODONTOLOGIE

LAS1	LAS2/3	TOTAL
30	14	44

MAIEUTIQUE

LAS1	LAS2/3	TOTAL
14	13	27

PHARMACIE

LAS1	LAS2/3	TOTAL
13	29	42

KINE

LAS1	LAS2/3	TOTAL
30	67	97

247	193	440
-----	-----	-----

EFFECTIFS L2/L3 (redoublants, transferts, passerelles, corse)

2024

MEDECINE

DFGSM2	DFGSM3
253	220

2025

MEDECINE

DFGSM2	DFGSM3
283	253

200+ 10 passerelles + 10 corses

ODONTOLOGIE

DFGSO2	DFGSO3
55	56

44 UCA + 5 Passerelles + 6 Corses 45 + 5 passerelles + 6 corses)

ODONTOLOGIE

DFGSO2	DFGSO3
55	55

MAIEUTIQUE

DFGSMa2	DFGSMa3
31	30

30 Ma2 = 27 UCA + 2 passerelles + 2 corses

30 Ma3 = 29 de cette année + 1 passerelle

MAIEUTIQUE

DFGSMa2	DFGSMa3
31	31

PHARMACIE

DFGSP2
40

18

	capacité totale	60 ECTS (au moins 30%)		total 60 ECTS	120 ECTS (au moins 30%)		total 120 ECTS	au moins 5%		européens	étudiants hors UE (arrêté 13/12/2019)
		LAS 1	LAS1/PASS Corse		LAS2/3	LAS 2/3 Corse		passerelles	total		
médecine	253	160	3	64,43%	70	7	30,43%	13	5,14%	0	0
odonto	55	30	3	60,00%	14	3	30,91%	5	9,09%	0	0
maieutique	31	14	1	48,39%	13	1	45,16%	2	6,45%	0	0
Kiné	111	30	4	30,63%	67	4	63,96%	6	5,41%	0	0
Pharmacie	42	13			29					0	0

La fixation des capacités d'accueil en deuxième année du premier cycle Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie pour LAS (Licence avec une option Accès Santé) au titre de l'année universitaire 2024-2025 est approuvée à l'unanimité des voix.

16) ADOPTION DES PROCEDURES D'ATTRIBUTION DE BOURSES D'ETUDES POUR LE « EUROPEAN MSC IN MOLECULAR PATHOLOGY »

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-Président Formation

Un avis favorable du conseil académique du 12 octobre 2023 a été rendu.

L'existence même de bourses d'études d'Excellence. La réussite académique des étudiants réside le plus souvent dans leur capacité à réaliser leurs études dans un environnement matériel serein. Encore trop d'étudiants à fort potentiel de réussite doivent se soucier de gagner leur vie en même temps qu'ils suivent les enseignements. Par ailleurs, cette bourse est aussi un moyen de valoriser de très bons profils internationaux notamment et de faire ainsi rayonner Université Côte d'Azur au niveau international.

Afin de valoriser les talents de nos programmes d'Excellence, il est prévu de proposer des bourses d'études touchant aux valeurs d'Egalité des chances et d'Inclusion. Un montant maximum de 2500€ par/an/étudiant pourra être attribué. L'enveloppe globale allouée à ces bourses d'Etudes sera à la hauteur maximum de la subvention que le programme *European MSc in Molecular Pathology* recevra de ses partenaires privés (Ressources propres).

Les étudiants lauréats seront exonérés des frais de formation.

La procédure d'attribution de bourses d'études pour le « *European MSc in Molecular Pathology* » est approuvée à l'unanimité des voix.

19

17) MODIFICATIONS DE TARIFS DES DIPLOMES D'ETABLISSEMENT

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-Président Formation

Un avis favorable du conseil académique du 12 octobre 2023 a été rendu.

Modifications de diplômes d'établissement suivantes :

- UFR Médecine : le tarif du « DIU Chirurgie du rachis » est porté de 1457 € à 1757 €, le tarif du « DU Ethique, santé et société » est porté de 1057 € à 1257 €
- EUR CREATES : le tarif 2022-23 du DU « Scénarios et narration » (2ème année) est reconduit pour 2023-24 pour la fin de cohorte (inscrits en 2022-23 en 1ère année)

La modification de tarifs de diplômes d'établissement est approuvée à la majorité des voix, 26 voix pour et 3 abstentions.

18) ADOPTION DES PROCEDURES D'ATTRIBUTION DE BOURSES D'ETUDE, DE MOBILITE ET DE PRIX D'EXCELLENCE POUR LES FORMATIONS LABELLISEES « ÉCOLE FRANÇAISE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE X 3IA »

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-Président Formation

Un avis favorable du conseil académique du 21 septembre 2023 a été rendu.

- Procédure d'attribution de bourses de mobilité pour les étudiants inscrits dans les formations labellisées EFELIA x 3IA Côte d'Azur 1000€ maximum par personne/an.
Etudiant.e.s inscrit.e.s dans un programme labellisé EFELIA x 3IA Côte d'Azur et voulant effectuer une mobilité lors de leur cursus universitaire (frais de déplacement et résidence).
Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité pour accéder à cette bourse. Les droits d'inscription devront néanmoins être acquittés en amont de toute candidature.

- Attribution de bourses d'études EFELIA x 3IA Côte d'Azur au bénéfice des étudiants.es des formations labellisées 3IA Côte d'Azur x EFELIA membres du consortium EFELIA
L'existence même de bourses d'études d'Excellence fait partie du cahier des charges du projet EFELIA x 3IA Côte d'Azur et constitue donc une de ses actions obligatoires soumise à indicateurs. Ces bourses d'études concernent les programmes de Master labellisés 3IA Côte d'Azur x EFELIA des membres signataires du consortium EFELIA et le DU IA santé. Chez les étudiants, la réussite réside le plus souvent dans la capacité à réaliser son parcours universitaire dans un environnement matériel serein. Encore trop d'étudiants à fort potentiel de réussite doivent se soucier de gagner leur vie en même temps qu'ils suivent les enseignements. Par ailleurs, cette bourse est aussi un moyen de valoriser de très bons profils nationaux et internationaux et de faire ainsi rayonner Université Côte d'Azur, le 3IA Côte d'Azur x EFELIA.
Afin de valoriser les talents de nos programmes d'Excellence en IA labellisés 3IA Côte d'Azur x EFELIA, il est prévu de proposer des bourses d'études touchant aux valeurs d'Excellence, d'Égalité des chances et d'Inclusion. Un montant maximum de 10 000€ par/an/étudiant pourra être attribué. L'enveloppe globale allouée à ces bourses d'Études sera à la hauteur du budget que le codir 3IA Côte d'Azur x EFELIA souhaitera y consacrer chaque année avec un plafond maximum à hauteur de 100k€/an sur la durée du projet.

- Attribution de PRIX D'EXCELLENCE EFELIA x 3IA Côte d'Azur au bénéfice des majors de promo des formations labellisées 3IA Côte d'Azur x EFELIA
L'existence de ces prix d'excellence fait partie du cahier des charges du projet EFELIA x 3IA Côte d'Azur et constitue donc une de ses actions obligatoires soumise à indicateurs. Ces Prix d'Excellence concernent les programmes de Master labellisés 3IA Côte d'Azur x EFELIA.
Chez les étudiants, la réussite réside le plus souvent dans la capacité à réaliser son parcours universitaire dans un environnement matériel serein. Encore trop d'étudiants à fort potentiel de réussite doivent se soucier de gagner leur vie en même temps qu'ils suivent les enseignements. Par ailleurs, ce prix est aussi un moyen de valoriser de très bons profils nationaux et internationaux et de faire ainsi rayonner Université Côte d'Azur, le 3IA Côte d'Azur x EFELIA.

Afin de valoriser les talents de nos programmes d'Excellence en IA labellisés 3IA Côte d'Azur x EFELIA, il est prévu de proposer des Prix d'Excellence d'un montant maximum de 1 000€ par/an/étudiant. L'enveloppe globale allouée à ces Prix d'Excellence sera à la hauteur du budget que le codir 3IA Côte d'Azur x EFELIA souhaitera y consacrer chaque année avec un plafond maximum à hauteur de 25k€/an sur la durée du projet.

Les procédures d'attribution de bourses d'étude, de mobilité et de prix d'excellence pour les formations labellisées « école française de l'intelligence artificielle x 3ia » sont approuvées à l'unanimité des voix.

19) ACCREDITATION D'UNIVERSITE COTE D'AZUR A DELIVRER LE DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-Président Formation

Un avis favorable du conseil académique du 12 octobre 2023 a été rendu.

L'UFR Médecine d'Université Côte d'Azur accueille l'école IBODE depuis 2018 dans ses locaux situés 28 Avenue de Valombrose à Nice.

Cette dernière s'inscrit au sein de l'Institut de Formation aux Professions Paramédicales (I.F.P.P) du CHU de Nice, qui se compose de cinq écoles : l'Institut de Formation Aide-Soignant (I.F.A.S), l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I), l'école des Infirmiers Anesthésistes Diplômés D'État (I.A.D.E), l'école des Infirmiers de Bloc Opérateur Diplômés D'État (I.B.O.D.E) et l'Institut de Formations Ambulanciers et Auxiliaires Ambulanciers (I.F.A). L'IFPP est certifié par le label Qualiopi depuis le 10 décembre 2021 (Certificat RN 0149).

L'École d'Infirmier(ère)s de Bloc Opérateur du CHU de NICE a ouvert ses portes le 1er octobre 2018 et elle satisfait aux conditions d'agrément des écoles. Elle est, hébergée au sein de l'Institut d'Anatomie Normale (IAN) de l'UFR MEDECINE de Nice composé du centre de don du corps et de l'école de chirurgie.

L'Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire confie à l'Université la présidence du jury du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire (Cf. Art.33), l'université délivrant aux candidats du présent arrêté une attestation de réussite à la formation (Cf. Art. 35).

L'Institut de Formation aux Professions Paramédicales (I.F.P.P) qui se compose de cinq écoles intégrant l'École d'Infirmiers de Bloc Opérateur Diplômés d'État (I.B.O.D.E) est de statut public car il est adossé au Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

La demande d'accréditation d'Université Côte d'Azur à délivrer le Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opérateur (DE IBO) est approuvée à l'unanimité des voix.

VI - CONVENTIONS

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration

Les conventions comme annexées d'Université Côte d'Azur sont approuvées à l'unanimité des voix.

La convention constitutive du Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence Industries Culturelles et Créatives Provence-Alpes-Côte d'Azur est approuvée à l'unanimité des voix.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 16h30
Dates du prochain conseil d'administration : 28 novembre 2023

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
	ECOLE SUPERIEURE DE FRANCAIS LANGUE ETRANGERE	GERANT SOCIETE	INSPE	Directeur INSPE	04/09/2023	Convention de mise à disposition de locaux	Mise à dispositon de locaux sur le site de George V	25/09/2023 - 29/09/2023	540,00 €	0,00 €
	HETIS	DIRECTEUR GENERAL	INSPE	Directeur INSPE	11/07/2023	Convention de mise à disposition de locaux	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Liegeard	01/09/2023 - 30/06/2024	40 000,00 €	0,00 €
	NICE LA BELLE	CO-PRESIDENTS	INSPE	Directeur INSPE	13/09/2023	Convention de mise à disposition de locaux	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Liegeard	01/09/2023 - 31/08/2024	1 000,00 €	0,00 €